L'Anarcho-Syndicaliste n°3
décembre 1975
Union des Anarcho-Syndicalistes

L'AUTOGESTION, CE QU'ILS EN DISENT...

JEAN XXIII :

Nous sommes persuadés de la légitimité des travailleurs à prendre part à la vie de l'entreprise où ils sont employés... On doit tendre à faire de l'entreprise une véritable communauté humaine qui marque profondément de son esprit les relations, les fonctions et les devoirs de chacun de ses membres...

Il faut que la voix des travailleurs soit entendue et qu'ils soient admis à prendre part au fonctionnement et au développement de l'entreprise...

Il est aujourd'hui extrêmement souhaitable que les travailleurs arrivent progressivement à participer, de la façon qui paraîtra convenir le mieux à la propriété de leur entreprise. (Mater et Magistra)

PAUL VI:

Les syndicats ont pour objet la représentation des diverses catégories de travailleurs, leur légitime collaboration à l'essor économique de la société, le développement du sens de la responsabilité pour la réalisation du bien commun. (Lettre du Cal Roy, 14 mai 71.)

LA C.F.D.T.:

La Confédération défend l'Autogestion; c'est-à-dire la la prise de responsabilité de chaque salarié à son niveau dans la gestion, l'organisation et la vie de l'atelier, du laboratoire, de la division, etc... L'Autogestion, c'est un peu comme le Christianisme, on peut y tendre mais ce n'est jamais parfait et toujours perfectible. (Bulletin C.F.D.T. du C.E. de la Compagnie Générale d'Electricité, sept. 75.)

La réussite du passage à l'Autogestion suppose une mise en oeuvre progressive. (Syndicalisme.)

La Planification démocratique reste à la fois la pierre angulaire et l'objectif d'une stratégie techniquement révolutionnaire... (elle) prépare et préfigure une société autogérée. (Résolution d'orientation des Pays de Loire, au XXXVème Congrès.)

Il faut créer les organismes d'industries du plan... La composition de ces organismes comprendrait des représentants des syndicats ouvriers, des représentant du plan, et des chefs d'entreprises...

Les Conseils Economiques Régionaux devraient recouvrir chacun une Région économique, ils seraient composés de représentants des agriculteurs, des syndicats ouvriers et patronaux et auraient un rôle de gestion des sociétés de développement régional, d'études financières, d'économie mixte relevant de leur circonscription. Ces sociétés devant être des moyens mis à la disposition de C.E.R. pour l'exécution du plan. («La C.F.D.T. et l'Autogestion» par Detraz, Krumnov et Maire.)

PROGRAMME COMMUN: (P.C.F., P.S. et Radicaux de Gauche)

La planification démocratique s'établira avec la plus large participation des travailleurs et de la population. Son élaboration sera décentralisée au niveau des organisations des travailleurs, des entreprises, en premier lieu dans le secteur public et nationalisé...

Responsable de l'orientation, de la direction et de la gestion, le conseil d'administration des entreprises nationales sera constitué de représentants élus des travailleurs, de certaines catégories d'usagers: syndicats, collectivités publiques, grandes entreprises nationales, et de représentants désignés par le nouveau pouvoir démocratique...

Par voie législative ou contractuelle, les comités d'entreprise du secteur public et nationalisé pourront disposer de prérogatives plus étendues. Ces prérogatives concerneront notamment la politique menée par l'entreprise en ce qui concerne le personnel (conditions de travail, rémunération, formation, promotion) ainsi que la détermination, la mise en oeuvre et le contrôle des objectifs de production et d'investissement de l'entreprise dans le cadre du plan démocratique.

Lorsque les travailleurs de l'entreprise en exprimeront la volonté et lorsque la structure de l'entreprise

en indiquera la possibilité l'intervention des travailleurs dans la gestion et la direction de l'entreprise prendra des formes nouvelles que le parti socialiste inscrit dans la perspective de l'autogestion et le parti communiste français dans le développement permanent de la gestion démocratique.

C. G. T.: *Voir « Programme Commun»*

S. N. I.:

S'agit-il de cogestion, de gestion démocratique où sont associés représentants de l'Etat et travailleurs? S'agit-il d'autogestion, comme récemment encore, le parti socialiste essayait d'en définir le contenu et où les travailleurs auraient théoriquement plus de libre arbitre? En vérité, les frontières entre l'une et l'autre sont assez imprécises, la différence tenant, semble-t-il, à la place faite à la planification, à l'initiative, centralisée ou non...

L'autogestion, quel qu'en soit le contenu, n'est pas, ne peut être une gestion syndicale. Prôner un syndicalisme auto-gestionnaire c'est, outre l'ambiguité que contient l'expression, faire courir au mouvement syndical une des formes d'intégration les plus évidentes. Ce n'est pas verser dans une sorte de purisme que de le signaler, mais prendre en charge dès à présent des responsabilités inéluctables. (Rapport de Guy Georges au Congrès de Saint-Etienne, juillet 1975.)

G.G.T.-F.0.:

Le C.C.N. de la C.G.T.-F.O. met en garde les travailleurs contre un prétendu socialisme autogestionnaire, prôné par la C.F.D.T. qui se fait ainsi complice de la volonté de la classe dirigeante actuelle de remettre en cause l'existence des syndicats, notamment en leur contestant le droit de garantir en toutes circonstances les intérêts des travailleurs par le moyen de la convention collective et des accords, et peut conduire à une véritable intégration du syndicalisme dans un système d'Etat. (C.C.N. des 29 et 30 novembre 1975.)

La suite au prochain numéro, avec l'analyse de l'orientation proposée par le Secrétariat National de la F.E.N. en vue du prochain congrès de février.

GARDE A VOUS!

Dans un climat de confusion et de mystification propice à l'aventurisme, il est nécessaire de réaffirmer quelques vérités élémentaires dont la méconnaissance ne peut conduire qu'aux pires errements.

Rappelons d'abord que l'Etat est un instrument de coercition au service de la classe dirigeante pour perpétuer sa domination sur la classe exploitée.

Dans l'Etat capitaliste, comme c'est le cas en France, le lieu ordinaire de l'exploitation est l'entreprise. Mais il est un lieu d'exploitation extraordinaire, puisqu'on peut même y exiger des travailleurs ce qu'on appelle élégamment «l'impôt du sang». C'est l'Armée, institution que s'est donnée la bourgeoisie pour défendre son Etat et son Capital, sous couvert de défense de la patrie.

Les travailleurs n'ont pas de patrie. Au nom de la lutte des classes, au nom de l'internationalisme prolétarien, nous ne pouvons qu'être contre l'armée; comme nous sommes contre l'entreprise capitaliste. C'est pourquoi l'antimilitarisme a été une constante chez les anarcho-syndicalistes.

Mais jamais nous n'avons considéré l'armée comme un problème isolé. Institution fondamentale de la bourgeoisie, elle ne peut être remise en cause que dans le cadre d'une insurrection généralisée contre l'ensemble de la société capitaliste, avec pour objectif la destruction de toutes ses bases.

En dehors de ces conditions, de même que nous ne considérons pas comme une solution le refus de s'embaucher dans l'entreprise capitaliste ou de payer ses contributions, nous n'avons jamais prôné l'insubordination à l'armée ou la désertion. Ce fut notre position au moment de la guerre d'Algérie quand, nous battant sur le front syndical et politique, nous étions peu nombreux à réclamer le retour du contingent.

Car aussi longtemps que l'Etat sera debout la répression de la bourgeoisie sera impitoyable contre les soldats. Jamais celle-ci n'acceptera que soit remise en question la discipline inhérente à la fonction de l'armée. Jamais elle ne pourra accepter que soit étendu à l'armée le droit de grève.

Mais personne ne réclame le droit de grève à l'armée. Alors pourquoi la C.F.D.T. mystifie-t-elle en parlant de syndicats à l'armée **(1)**? Pourquoi toute l'*Union de la gauche* veut-elle accréditer que l'existence de *Comités de soldats* transformerait la nature et le rôle de l'armée? Tout au plus, et ce ne serait déjà pas si mal, pourra-t-on obtenir pour les soldats certaines garanties démocratiques.

En fait la provocation organisée par les gauchistes et la C.F.D.T. peut déboucher sur deux dangers. Le premier serait la constitution d'une armée prétorienne, dont le rôle historique est de procurer à la bourgeoisie l'alternative du putch militaire.

Le second procède de cette vaste mystification qui consiste à préconiser comme voies du socialisme l'érotisme, le M.L.F., l'Education, les Juges justiciers et l'Armée modèle M.F.A.

Nul doute que tout le joli monde qui, avec E. Maire, se défend bien d'être antimilitariste et se propose de *"resserrer les liens entre l'Armée et la Nation"* au moyen des Comités, nul doute que ce joli monde ait intérêt à cultiver le mythe de l'Armée populaire, comme celui de la Justice populaire et de l'Etat populaire constitué de Régions populaires puisqu'ils envisagent, dans leur système cohérent de rénovation autogestionnaire, de rendre populaire l'exploitation dans l'entreprise. La divergence d'hier portait sur la méthode: les étapes nécessaires aux uns (notamment au P.C. pour qu'il puisse, au demeurant, se dégager en cours d'opération) risquant d'être compromises par la précipitation des autres.

Alors soyons clairs: que les partis revendiquent pour les soldats la suppression de brimades superflues et le respect de libertés individuelles essentielles: d'accord!

Que sous prétexte d'une participation des *Comités de soldats* à la gestion quotidienne de l'armée on nous fasse crier *«Vive l'Armée!»*: pas d'accord!

Serge MAHE.

(1) Ce qui a permis au Pouvoir d'utiliser la Cour de Sûreté de l'Etat contre des militants syndicaux.

INTERVENTION DE BERNARD BOLZER AU CONGRÈS DU S.N.I. - JUILLET 1975...

Dès que l'on parle d'indépendance syndicale, on pense tout de suite à l'indépendance des syndicats par rapport aux partis politiques.

Chacun se plaît à reconnaître cette indépendance comme nécessaire. Pourquoi?

Eh bien, il nous faut d'abord constater que chaque fois que cette indépendance a été mise en cause, c'est la classe ouvrière dans son ensemble qui en a souffert.

L'histoire du mouvement ouvrier est marquée de dates de scissions et de réunifications, et sans vouloir refaire tout un historique, il semble important de s'arrêter sur les deux dernières scissions syndicales.

Toutes les deux sont dues à des motifs politiques... et pas forcément de politique intérieure!

En 1947, il est certain que la fraction qui dirigeait alors la C.G.T. n'a pas respecté les principes d'indépendance. Résultat: l'unité a été rompue!

1939, le pacte germano-soviétique a eu des répercussions considérables sur le mouvement syndical français, répercussions considérables, puisqu'elles devaient consommer la rupture entre la C.G.T. et la fraction communiste qui refusait de condamner ce pacte.

Camarades, ces deux exemples prouvent, si besoin en était, que la classe ouvrière a raison de se montrer intransigeante quant à son indépendance.

Mais encore faut-il que l'on définisse cette indépendance.

Ceci est important, camarades, car si dans le cadre de la démocratie ouvrière il est normal que chacun tente de faire valoir ce qu'il considère comme politiquement juste, il nous paraît indispensable que les mots d'ordre d'une organisation syndicale soient effectivement élaborés au sein de cette organisation syndicale.

Mais là ne s'arrête pas l'indépendance syndicale.

Les syndicats regroupent les travailleurs sur une base de classe pour défendre leurs intérêts matériels.

Les partis politiques regroupent leurs militants sans distinction de classe ou de profession autour d'une idéologie.

Les partis politiques visent la conquête du pouvoir, de l'Etat et la gestion de la société.

Les syndicats doivent conserver eux, quel que soit cet Etat leur rôle contestataire pour la défense des intérêts particuliers des travailleurs.

Agissant ainsi, nous demeurons fidèles à la Charte d'Amiens que nous trouvons plus actuelle que jamais. Elle reste bien la Charte de la classe ouvrière et ceux qui s'acharnent contre elle prouvent bien qu'elle n'est pas si démodée qu'ils le disent!

Donc, fidèles à la Charte d'Amiens, nous avons toujours défendu le caractère de classe du syndicalisme;

Or, parallèlement à un syndicalisme authentiquement ouvrier a été créé un «syndicalisme» chrétien qui a tenté, et tente toujours, de faire appliquer la doctrine sociale de l'Eglise.

Brièvement, disons que cette doctrine s'appuie sur la théorie du «BIEN COMMUN» qu'ont définie les «papes sociaux».

Elle représente la négation parfaite de la lutte des classes. Qu'on me permette de citer un pape, PIE XII: *«Erroné et funeste en ses conséquences est le préjugé malheureusement trop répandu qui voit entre capital et travail une opposition d'intérêts divergents. L'opposition n'est qu'apparente. Dans le domaine économique il y a communauté d'activité et d'intérêts entre chefs d'entreprises et ouvriers. Chefs d'entreprises et ouvriers sont coopérateurs dans un œuvre commune. Ils mangent pour ainsi dire à la même table».*

Cette citation date de 1949, depuis la pensée sociale de l'Eglise n'a pas manqué de s'affirmer le pivot de cette pensée demeurant au fil des ans la théorie du Bien Commun, et Jean XXIII pouvait dire:
«Nous sommes persuadés de la légitimité des travailleurs à prendre part à la vie de l'entreprise où ils sont employés... Il faut que la voix des travailleurs soit entendue et qu'ils soient admis au fonctionnement et au développement de leur entreprise».

Il va même plus loin lorsqu'il dit: *«Il est aujourd'hui extrêmement souhaitable que les travailleurs arrivent progressivement à participer de la façon qui paraîtra convenir le mieux à la propriété de leur entreprise».*

Il est important de situer dans ce conteste les tentatives qui visent à donner aux syndicats un rôle de gestion.

L'association Capital-Travail est trop éculé et un certain nombre de termes doivent la remplacer.

On parle ainsi de cogestion, de contrôle ouvrier, de gestion-démocratique, et le fin du fin est aujourd'hui l'auto-gestion!

Nous pourrions nous attarder longuement sur chacun de ces termes, chacun d'entre eux trouverait peut-être un défenseur, il n'empêche que de récents événements, l'affaire Lip en particulier, ont pu montrer leurs limites et les dangers mortels qu'ils renferment pour la classe ouvrière.

Disons simplement et brièvement que l'autogestion est la forme la plus poussée d'intégration syndicale surtout lorsque l'on sait qu'elle va de pair avec la planification démocratique où les syndicats participent à l'élaboration du plan et par conséquent se trouvent engagés par son application.

Notons au passage, que la C.F.D.T., bien que se défendant d'avoir une conception léniniste du syndicat, a en fin de compte la même conception de la nature du syndicat en tant qu'agent d'exécution d'un plan économique tels que le font les syndicats russes dont, je cite:
«la tâche principale est de mobiliser les masses afin de réaliser et de dépasser les plans économiques».

Les autogestionnaires intègrent donc le syndicat à l'entreprise par l'autogestion de l'entreprise et à l'Etat par l'intermédiaire de la planification démocratique.

INDEPENDANT DE L'ETAT indépendant des Eglises indépendant des partis politiques indépendant des organisations de gestion, voilà ce que doit être le syndicalisme.

L'indépendance syndicale telle que j'ai tenté de la définir est un garant de l'UNITE SYNDICALE, mais elle n'est pas le seul!

Et je conclurai en disant que pour nous l'autre principal facteur de l'unité syndicale est la DEMOCRATIE OUVRIERE.

Dans le mouvement ouvrier, existent un certain nombre de courants qui puisent leurs racines dans l'histoire du mouvement ouvrier. La démocratie ouvrière veut que non seulement ces courants existent, cohabitent mais aussi puissent s'exprimer. Telle a toujours été la position de notre organisation syndicale et je dis solennellement qu'aujourd'hui, au Portugal, en empêchant la publication du journal *REPUBLICA*, c'est cette démocratie ouvrière, ferment du socialisme, que l'on peut refuser aux travailleurs portugais!

Certains ont pu dire dans mon département, et dans cette salle, que dire cela était faire preuve d'anticommunisme.

Non, cemarades, être anti-communiste ce n'est pas cela!

Etre anti-communiste c'est faire entrer ses chars à Prague. Etre anti-communiste c'est réprimer dans le sang la REVOLUTION HONGROISE. Etre anti-communiste, c'est donner de telles armes aux adversaires du socialisme qui doivent être nos véritables adversaires!

Bernard BOLZER
Secrétaire adjoint de la Section S.N.I. de Loire-Atlantique

L'ANARCHO-SYNDICALISTE

Organe de l'Union des Arnacho-Syndicalistes

Nouvelle Série - Mensuel
Prix : le numéro, 2,00 F
Abonnement 10 numéros: 20,00 F
Abonnement de soutien: 50,00 F
C. C. P. BOLZER Bernard N° 3780.61 NANTES

CORRESPONDANCE: Serge MAHE, 12, rue du Danube 44800 St-HERBLAIN - Tél.: 40-22-78

Le Gérant : A. HEBERT

Imprimerie AUNEAU - NANTES